

VICTIMES

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Décembre 2024



 **10 ERREURS
À NE PAS COMMETTRE**

Intro



Michel Benezra, avocat

Droit Routier & Dommages corporels

Fondateur de l'un des cabinets les plus efficaces en droit routier et droit du dommage corporel, Maître Benezra a effectué ses études à la faculté de PARIS XII et à la SORBONNE. Il détient, en plus du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en droit et un diplôme d'études approfondies (D.E.A.) de droit. Maître Benezra a été chargé d'enseignement à l'université de PARIS XII en droit de la responsabilité, démontrant sa capacité à transmettre des connaissances juridiques et à captiver un auditoire. Pendant une dizaine d'années, il a travaillé pour le Ministère de l'Intérieur en tant que formateur d'officiers de police judiciaire (OPJ) à l'ENSP, spécialisé en accidentologie et en droit pénal routier.

Erreur n°1



1. ne pas alerter immédiatement un avocat spécialisé

Dans le cadre d'un accident grave, le rôle d'un avocat spécialisé en droit du dommage corporel est déterminant. Cet expert juridique intervient pour s'assurer que toutes les démarches, tant administratives que judiciaires, soient conformes à l'intérêt de la victime. Il garantit notamment la bonne mise en place des procédures pour obtenir une réparation intégrale.

Une absence d'accompagnement juridique dès les premières étapes peut être préjudiciable. Par exemple, un proche pourrait ne pas demander une provision d'indemnisation immédiate ou ignorer des droits fondamentaux prévus par la loi Badinter.

Les conséquences sont multiples : retards dans les procédures, erreurs dans la constitution des dossiers, acceptation de propositions non avantageuses de la part des assurances. Sollicitez donc sans attendre un avocat en droit du dommage corporel. Ce dernier pourra également conseiller sur l'intervention d'autres professionnels, comme un médecin-conseil indépendant, un ergothérapeute...





02

Erreur n°2

2. ne pas désigner un médecin-conseil indépendant

Lors d'un accident grave, l'expertise médicale est une étape essentielle dans la reconnaissance des préjudices. Les compagnies d'assurances proposent souvent leur propre médecin-conseil, dont les évaluations peuvent manquer d'objectivité. À titre d'exemple, un préjudice moral ou esthétique pourrait ne pas être pleinement pris en compte.

Cela entraîne souvent une sous-évaluation des séquelles, l'omission de certains préjudices comme le préjudice d'agrément ou le préjudice professionnel, ce qui limite les indemnités obtenues. Mandatez un médecin-conseil indépendant, idéalement recommandé par votre avocat, pour réaliser une évaluation exhaustive et impartiale de vos préjudices.

Erreur n°3

3. négliger de documenter le préjudice immédiat et futur

Une documentation précise et complète est un élément fondamental pour démontrer l'ampleur des préjudices subis. Cela inclut non seulement les conséquences immédiates (soins, pertes de revenus) mais aussi les répercussions à long terme (adaptation du logement, assistance).



Des difficultés peuvent apparaître pour prouver certains postes de préjudice prévus par la nomenclature Dintilhac, notamment le préjudice économique futur ou le besoin en aides humaines. Conservez donc tous les justificatifs liés à l'accident (factures, certificats médicaux, attestations professionnelles) et faites-vous accompagner pour structurer un dossier complet.

Erreur n°4

04

4. accepter l'offre d'indemnisation initiale de l'assurance

Les assurances présentent souvent une offre d'indemnisation rapidement après l'accident, espérant clore le dossier avant que les conséquences réelles ne soient pleinement évaluées. Ces montants sont généralement bien en deçà des indemnités potentielles.

Une acceptation prématurée empêche de revenir sur la transaction, privant la victime de droits supplémentaires. Refusez toute offre sans l'avoir fait analyser par un avocat spécialisé en droit du dommage corporel. Celui-ci pourra engager des négociations ou, si nécessaire, saisir la justice pour garantir une réparation intégrale.





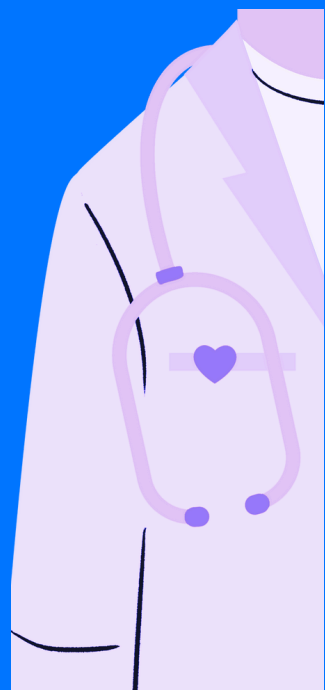
05

Erreur n°5

5. sous-estimer l'importance des expertises médicales

L'expertise médicale constitue l'un des pivots du processus d'indemnisation. Elle évalue les conséquences physiques, psychologiques et sociales de l'accident, ainsi que leur durée dans le temps.

Une expertise incomplète ou biaisée peut réduire la reconnaissance des préjudices, comme le déficit fonctionnel permanent ou les souffrances endurées. Préparez donc l'expertise en amont avec l'aide de votre avocat et de votre médecin-conseil. Apportez un dossier solide comportant toutes les éléments pertinents (rapports médicaux, justificatifs). Assurez-vous que votre avocat soit présent lors de l'expertise pour veiller à son bon déroulement.



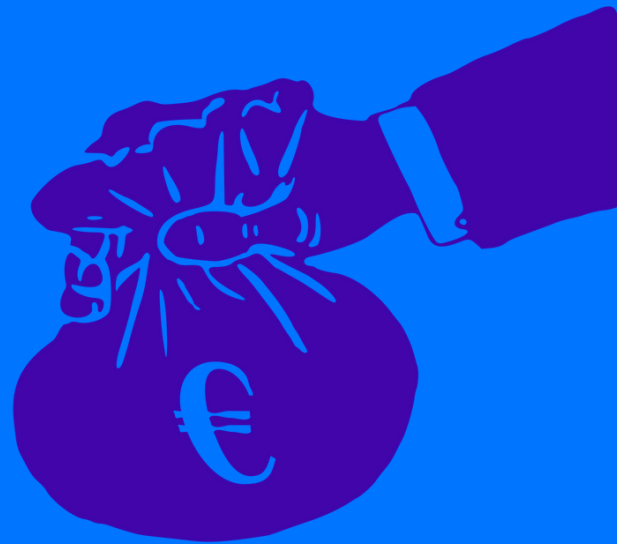
Erreur n°6

06

6. ne pas solliciter une provision d'indemnisation rapide

En cas de coma ou d'hospitalisation prolongée, les frais liés à l'accident augmentent rapidement : soins, assistance quotidienne, perte de revenus, voire aménagement temporaire du domicile. Une provision d'indemnisation permet de pallier ces besoins financiers urgents, tout en maintenant la victime et sa famille à l'abri de difficultés immédiates.

Oublier de solliciter cette provision peut engendrer des situations de détresse économique, retardant l'accès à des soins ou à des aides indispensables. Demandez cette provision dès les premières étapes des discussions avec l'assureur ou engagez une procédure judiciaire pour l'obtenir.





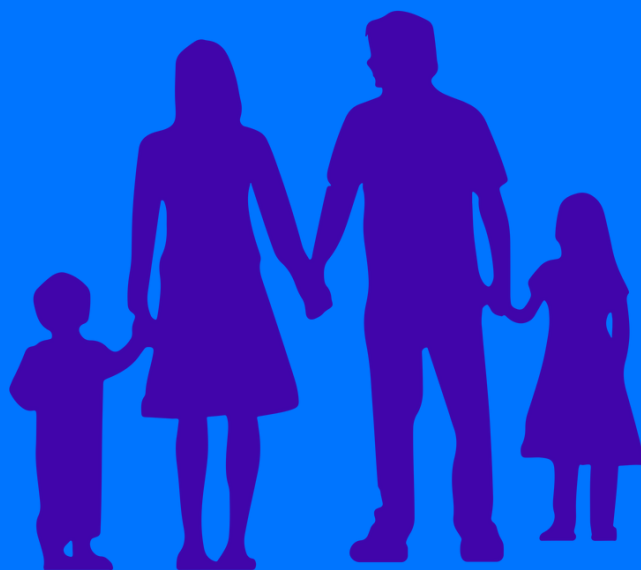
07

Erreur n°7

7. oublier les préjudices des proches

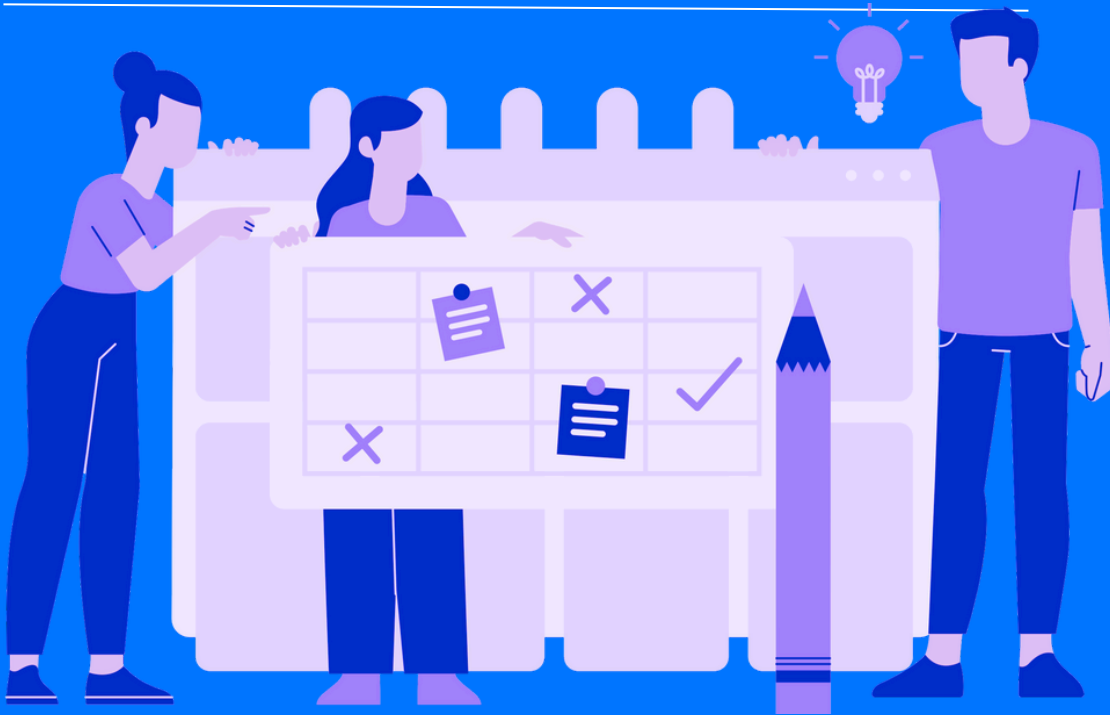
Les accidents graves touchent non seulement les victimes directes, mais également leurs proches, qui peuvent subir un préjudice moral ou un préjudice d'accompagnement voire même un préjudice de type deuil pathologique en cas de la perte d'un être cher. Ces dommages sont reconnus par la nomenclature Dintilhac et peuvent être indemnisés.

Négliger ces préjudices revient à priver les proches d'un dédommagement légitime pour leur souffrance et leur engagement dans l'accompagnement quotidien de la victime. Intégrez ces éléments dans le dossier d'indemnisation en vous appuyant sur des attestations et des témoignages.



Erreur n°8

08



8. ne pas anticiper les besoins à long terme

Les conséquences des accidents graves se prolongent souvent bien au-delà des premiers mois. Une évaluation incomplète des besoins à long terme - aménagement du domicile, prothèses, aides humaines, rééducation - peut compromettre la qualité de vie future de la victime. Il est essentiel de travailler avec des experts (avocat, médecin-conseil, ergothérapeute, kinésithérapeute, architecte, ...), pour prévoir ces besoins et les chiffrer précisément afin de garantir une prise en charge complète et durable. Cette anticipation évite à la victime de devoir financer seule des besoins émergents après l'indemnisation.



Erreur n°9

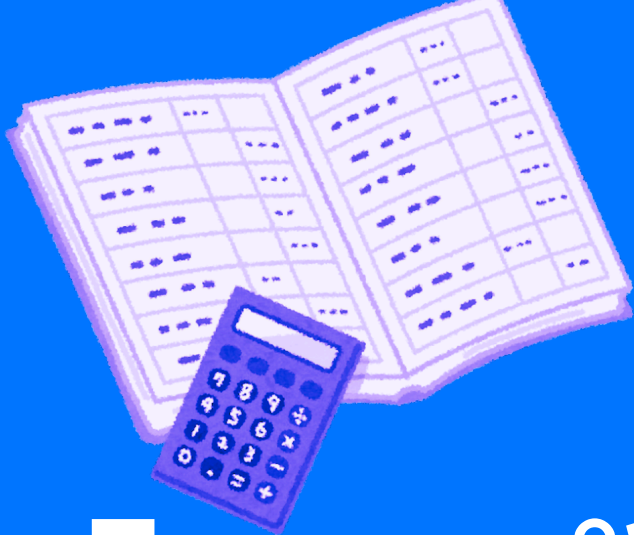
09

9. se fier uniquement aux démarches des assurances

Les assurances gèrent les indemnités dans leur propre intérêt, ce qui peut entraîner des omissions ou des sous-évaluations des préjudices. Une confiance aveugle dans ces démarches prive souvent les victimes de recours plus avantageux.

Restez vigilant et faites toujours vérifier les éléments de votre dossier par un avocat en droit du dommage corporel. Celui-ci saura déceler les points faibles des propositions et garantir le respect de vos droits.





10

Erreur n°10

10. négliger de demander la reconnaissance de tous les préjudices indemnisables

La loi Badinter prévoit une indemnisation intégrale des préjudices, mais leur reconnaissance dépend d'une identification et d'une preuve rigoureuses. Les souffrances endurées, le préjudice esthétique, le préjudice sexuel, ou encore les pertes professionnelles doivent être clairement établis.

Négliger un préjudice, même secondaire voire, "invisible", revient à réduire le montant final de l'indemnisation. Travaillez avec un avocat et un médecin-conseil pour établir un dossier détaillé, incluant tous les postes de préjudice prévus par la nomenclature Dintilhac, et d'autres créés par la jurisprudence.



En conclusion,

Les accidents de la route graves imposent des épreuves importantes aux victimes et à leurs proches. Cependant, une gestion rigoureuse et stratégique des démarches peut garantir une réparation à la hauteur des préjudices subis. Chaque étape, de l'alerte d'un avocat à la reconnaissance des préjudices les plus spécifiques, contribue à maximiser vos droits. N'hésitez pas à vous entourer d'experts compétents pour faire face à ces défis. Votre réparation est à la fois un droit et une nécessité pour reconstruire l'avenir.

BENEZRA  AVOCATS